

A photograph of a forest path. The path is covered in fallen brown leaves and leads into a dense forest. The trees have green and yellowing foliage, suggesting autumn. The path is flanked by trees and bushes, and the overall scene is bright and natural.

QUOI DE NEUF AU PAYS ?

Bulletin municipal de Moutier Malcard N° 1/2021



Sommaire

Sommaire	Couverture
La lettre du Maire	P 1
Informations	P 2
Services de gardes	P 3
Etat civil 2020	P 4
Conseil Municipal du 2 octobre 2020	P 5 à 7
Conseil Municipal du 4 décembre 2020	P 8 à 10
Appel au civisme / Numérotation des habitations / Panneaux entrées de villages	P 11
Des nouvelles de notre statue / Médailles d'honneur / Beignets aux pommes	P 12
Syndicat d'eau des Moutiers	P 13 & 14
Collecte des déchets / Aides économiques de la Comcom	P 15
Fermeture de la Trésorerie de Bonnat / Informations aux usagers	P 16
Durée de conservation des documents administratifs	P 17
Amicale Laïque / Anciens Combattants	P 18
Club de l'Espérance / Comité des fêtes	P 19
Cyclo Racing Team 23 / Galet Creusois	P 20
Mounous Gym / Colis des Aînés	P 21
Ligue contre le cancer	P 22 & 23
Le mot du gendarme / Réunion de prévention	P 24
Ne laisser pas tomber vos bois	P 25
La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative c'est quoi ?	P 26 & 27
Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse	P 28 & 29



Directrice de Publication
Rédaction
Imprimeur
Dépôt Légal

➤ Annick CHEMISIER
➤ Mairie de MOUTIER-MALCARD
➤ Mairie de MOUTIER-MALCARD
➤ Janvier 2021

Lettre du maire

L'année 2020 vient de s'achever.

On voudrait l'oublier rapidement mais la réalité sanitaire de 2021 nous rappelle à son bon souvenir. Je pense que tout a été dit par tous, experts, médecins, politiques, artistes, clergé, médias etc..., sur cette crise sanitaire et économique sans précédente. Je ne rajouterai donc rien de plus si ce n'est qu'il va falloir maintenant gérer l'après crise et ce n'est pas le plus facile pour nous tous. Les relations sociales chaotiques depuis un an engendrent beaucoup d'isolements et approfondissent la « fracture sociale ».

Pour tenter de remédier en partie à cela, je solliciterai dès que l'autorité préfectorale nous en donnera la possibilité, les associations Moutiéroides pour qu'elles puissent reprendre leurs activités festives et culturelles.

Pour ceux qui le désirent, j'aimerais organiser le nettoyage de notre église comme déjà fait en Novembre 2017 par des bénévoles. RDV à 9 h pour un café le samedi 13 Mars devant l'édifice. Une collation vous sera offerte à midi. Veuillez-vous faire connaître en mairie avant le 28/02. Nous ferons cela bien entendu si la situation sanitaire le permet.

Nous prenons aussi notre part d'investissements en faveur de l'économie locale.

Nous avons exonéré de certains loyers nos baux commerciaux.

Le projet de construction d'un hangar au parc municipal pour le rangement du matériel est lancé pour un montant de 92 935 € HT.

Nous allons refaire le revêtement de la route entre la D990 et La Vavre pour un coût de 64 259 € HT.

Nous avons viabilisé en régie les terrains du lotissement des Maisons (2 lots de 1000 et 1300 m²) pour les mettre en vente dès maintenant.

Nous avons déjà commencé à plancher sur la 3ème tranche de la réfection du centre bourg (église, presbytère, cimetière) en partenariat avec le CAUE*.

Nous avons lancé en 2020 un audit énergétique. Le bureau d'étude ABC missionné par le SDEC* a rendu sa copie. Des préconisations en découlent. Le conseil municipal va pouvoir maintenant planifier des travaux d'économie d'énergie sur ces bâtiments pour les années à venir.

Nous avons renouvelé le contrat aidé de M Trébuget pour 2021.

Et puis tout un tas de petites actions économiques ont été menées en fin d'année dernière.

A signaler, notre communauté de communes « les Portes de la Creuse en Marche » a subventionné par l'intermédiaire du contrat Booster, certaines entreprises ayant énormément souffert lors du 1^{er} confinement (restaurants, bars, coiffeurs, etc...) sur notre territoire. Nous les en remercions vivement.

Pour en terminer, une prime COVID, exonérée de charges, a été octroyée aux salariés de notre commune. Ils n'ont pas failli à leurs missions en ces temps difficiles. Merci.

Nous allons organiser le 5 mars prochain, en collaboration avec la gendarmerie nationale, une réunion publique à la salle polyvalente sur la prévention des risques liés à l'usage d'internet, aux sollicitations téléphoniques malveillantes, aux démarchages et sur les risques de vol (si situation sanitaire favorable). N'hésitez pas à venir vous renseigner ce jour.

Plus que jamais, les souhaits d'une excellente année sont de rigueur. Oublions 2020 et sincèrement, je vous souhaite une très belle année ainsi qu'une santé à toutes épreuves.

Pierre Guyot



*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

*Syndicat Départemental des Energies de la Creuse

INFORMATIONS

MAIRIE

Le secrétariat est ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (vendredi 16 h)

☎ 05.55.80.60.44 / e-mail : mairie-moutier-malcard@orange.fr

Permanences des élus : ~ Maire - le lundi toute la journée, et la semaine sur rendez-vous
~ 1er Adjoint - le lundi matin
~ 2^{ème} Adjointe - le lundi après-midi

SERVICE DES EAUX

S.I.A.E.P. DES MOUTIERS - MAIRIE DE MOUTIER-MALCARD

☎ 05.55.80.60.44 / e-mail : siaep.des.moutiers@orange.fr

Pour tout problème vous pouvez appeler aux numéros suivants :

- Mairie ☎ 05.55.80.60.44 -partie administrative-
- Entreprise EBL chargée de l'entretien du réseau d'eau :
Numéro de portable du fontainier d'astreinte ☎ 06.10.62.14.27 -partie technique-

SERVICES D'URGENCES

Sapeurs Pompiers : 18

Gendarmerie de Bonnat : 05-55-62-10-07 ou 17

Samu : 15

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Delphine JUPILLAT, UTAS GUERET - ☎ : 05-44-30-25-50

RELAIS POSTE

Au bar - tabac - journaux « Le Marandé » - 18, place des Tilleuls.

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi & Dimanche de 8h00 à 14h00 et de 17h00 à 20h00

Mercredi de 8h00 à 14h00

Levée du courrier à 08H30 du lundi au samedi.

☎ 05.55.80.65.78

ORDURES MENAGERES

Compétence de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche : 05-55-80-88-01
gérés par EVOLIS 23 pour l'ensemble du territoire.

Service Info Déchets : 05.55.89.86.06 / www.evolis23.fr

Déchèterie de Nouziers (Les Mazeaux) : mercredi & samedi de 9h à 12h.

Carte d'accès obligatoire

RECENSEMENT MILITAIRE

1ère et 2ème Tranches de l'année

Les jeunes filles et garçons nés :

entre le 01/01/2005 & le 31/03/2005 doivent se faire recenser en mairie avant le 31 mars 2021

entre le 01/04/2005 & le 30/06/2005 doivent se faire recenser en mairie avant le 30 juin 2021

DEMANDEURS D'EMPLOI

Les demandeurs d'emploi doivent désormais se faire inscrire auprès de Pôle Emploi
au **3949** ou sur **www.pole-emploi.fr**

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscriptions peuvent être réalisées tout au long de l'année. Afin de valoir pour les élections départementales et régionales qui auront lieu en mars (voire juin) 2021, la demande doit être effectuée le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour du scrutin. Elle peut être faite via internet sur le site Service-Public.fr, par courrier (cerfa n°12669*02) ou déposée en personne, à la mairie, accompagnée d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou bien par un tiers dûment mandaté (procuration sur papier libre).

Services de Garde

MEDECINS

DR CHARBONNIER	BONNAT	05.55.62.12.14
DRS DENOST-LEMASSON	CHATELUS MALVALEIX	05.55.80.84.20
DR REYNOLD JEAN	GENOUILLAC	09-81-42-45-31
DR LAURENT SYLANDA	GENOUILLAC	09-81-42-45-31

**Le numéro à composer les
nuits et week-end est le
05.55.41.82.02
Gardes de nuit de 18H à 8H**

PHARMACIES

Pharmacie de l'EGLISE	CLUGNAT	☎ 05.55.65.05.68
Pharmacie de BONNAT	BONNAT	☎ 05.55.62.10.12
Pharmacie de la PLACE	BOUSSAC	☎ 05.55.65.00.59
Pharmacie GUSTAVE	SOUMANS	☎ 05.55.65.41.54
Pharmacie du CHATEAU	BOUSSAC	☎ 05.55.65.02.78
Pharmacie de GENOUILLAC	GENOUILLAC	☎ 05.55.80.74.07
Pharmacie MATHIEU	CHATELUS-MALVALEIX	☎ 05.55.80.83.38
Pharmacie GIRAUD	AIGURANDE	☎ 02.54.06.33.94
Pharmacie LEFRANC NOUAILLE	AIGURANDE	☎ 02.54.06.34.41

Les gardes seront assurées du vendredi soir 19h au vendredi soir suivant 19h.

En cas d'urgence il suffit de composer le numéro de téléphone de votre pharmacie habituelle ou le 32 37

Une boîte vocale vous indiquera les 3 pharmacies de garde les plus proches de votre domicile.

INFIRMIERS A DOMICILE

Cabinet PRIEZ Fanny / LAMY Charline	BONNAT	05.55.62.12.44
BLANCHET Joëlle / CLEMENT Evelyne	BONNAT	05.55.62.80.48
PICAUD Valérie / MERCIER Véronique / MERCIER Stéphane	MORTROUX	05.55.80.51.57
AUMARECHAL Armelle / CHEZEAU Carole / LABESSE Fabienne	LA CELLETTE	05.55.80.51.48
ESCOUBEYROU Marc / LEJEUNE Bernadette / BOUCHET William / CHAMPEAUX Patricia	GENOUILLAC	05.55.80.74.22

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Cabinet GAZZO/GRAVERON/RIBAULT	BONNAT	05.55.81.03.20
--------------------------------	--------	----------------

PEDICURE-PODOLOGUE

CHAILLOU Caroline	BONNAT	05.55.81.03.20
-------------------	--------	----------------

OSTEOPATHE

FORESTIER Vincent, remplaçant temporaire jusqu'en juin 2021 de BOUIDGHAGHEN Bélinda	BONNAT	06.37.35.50.69
---	--------	----------------

Etat Civil 2020



NAISSANCES

Noah, John BLACKMORE

7 février

Catheleya, Blandine, Marie LOUCHET

28 juin

MARIAGES



Laurent, Jean-Pierre, Roger POINTURIER & Florence, Mariane, Simone GUEGANT 20 juin

Colin, Martin REEVES & Christina Lynn UPTON

5 décembre



DECES

Josiane, Evelyne, Philomène MOUTARD

18 février

Catherine, Isabelle CHAVET

2 mai

Solange, Madeleine PILORGET veuve RICHARD

17 mai

David, Leslie BLACKMORE

30 juin

Marie, Thérèse THOMAS veuve FLOQUET

18 juillet

Françoise, Marguerite SEXAUER épouse BASTIER

20 juillet

Georgette MOUTARD veuve BLONDAUD

9 septembre

Dominique, Camille LENOIR épouse BONOMELLI

27 décembre

** Une pensée pour celles et ceux ne figurant pas dans nos registres d'état civil de l'année mais qui avaient des attaches sur la commune.*

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 OCTOBRE 2020

Étaient présents : M. Pierre GUYOT, M. Michel LABESSE, Mme Annick CHEMISIER, Mme Nadège ROBERT, M. Michel DESIRE, M. Eric BALLAIRE, M. Pascal BERNARD, M. Francis PRADEAU, M. Jean-Pierre GENTY, M. Didier MOULIN, M. Arnaud DEBROSSE, Mme Marjorie MERITET, Mme Nathalie PICAUD, M. Romain JAMET.

Étaient absents excusés : M. Vincent MALIEN.

Secrétaire : M. Romain JAMET.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-048 : Demande d'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée Section A n° 1336 par M. MEUNIER Adrien et Mme ELION Amandine

Un accord de principe est donné à la demande sous réserve de l'engagement par les demandeurs de prise en charge de l'intégralité des frais afférents à cette procédure. Le prix de vente au mètre carré est fixé à 2,50 €.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-049 : Demande d'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée section A n° 1336 par Mme LAMASSET Jacqueline

Un accord de principe est donné à la demande sous réserve de l'engagement par la demandeuse de prise en charge de l'intégralité des frais afférents à cette procédure. Le prix de vente au mètre carré est fixé à 2,50 €.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-050 : Demande de subvention du Club de l'Espérance

Une subvention exceptionnelle de 85,00 € est accordée au Club de l'Espérance

14 VOTANTS - 10 POUR - 0 CONTRE - 4 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-051 : Convention de répartition des compétences et responsabilités pour le domaine public routier départemental en agglomération

Le Conseil Municipal approuve la convention telle que proposée.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-052 : Transfert de pouvoirs de police spéciale

Le Conseil Municipal refuse de transférer les pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement collectif, de la circulation et stationnement sur voirie, de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi, des bâtiments menaçant ruine, des établissements recevant du public (ERP) à usage total au partiel d'hébergement, de sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation à la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-053 : Adhésion à l'Association de Développement du Pays de Bonnat/Châtelus-Malvaleix (ADPBC)

Accord unanime pour adhérer à l'Association de Développement du Pays de Bonnat / Châtelus-Malvaleix ;

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-054 : Sécurisation carrefour Voie Communale n° 310 / Routes Départementales n° 56 et 990

Le Conseil Municipal décide de modifier la signalisation présente à l'issue de la voie communale n° 301 en intersection avec les routes départementales n° 56 & 990, par l'implantation d'un panneau « stop » en remplacement du « cédez le passage » : les usagers circulant sur la Voie Communale n° 301 devront donc marquer un temps d'arrêt et céder la priorité aux véhicules circulant sur les Routes Départementales n° 56 & 990 considérées comme voies prioritaires.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-055 : Demande d'acquisition d'une portion de chemin rural à "La Vergnade" par M. BELOT Fabrice

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à la cession, fixe à 1,00 € le prix du mètre carré et décide de procéder à une enquête publique.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-056 : Délégation d'attribution au Maire : complément

Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire pour la durée du mandat, en plus des pouvoirs délégués dans la délibération n° MA-DEL-2020-028 en date du 25 mai 2020 le pouvoir suivant : intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1.000,00 € pour les communes de moins de 50.000 habitants.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-057 : Désignation de délégués à l'Association de Développement du Pays de Bonnat / Châtelus-Malvaleix

Madame CHEMISIER Annick en tant que déléguée titulaire et Monsieur GUYOT Pierre en tant que délégué suppléant.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-058 : Décision modificative n° 1 : virement de crédits

Le Conseil Municipal, suite à sa décision d'annuler les loyers des mois d'avril et mai 2020, des locaux commerciaux sis « 18, Place des Tilleuls » et « 1, Route de Bonnat », décide d'inscrire une somme au compte 678 (autres charges exceptionnelles), les titres des loyers (recettes devant être émis et ensuite les mandats (dépenses) afin de constater la prise en charge de ces dépenses par la commune.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-059 : Modification des limites de l'agglomération

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet d'arrêté de Monsieur le Maire sur les limites d'agglomération du Bourg.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

INFORMATION : Affaires diverses

1 - Chapiteau de 16mx8m : Caution à 1.000,00 €

2 - Vente du chapiteau 16mx8m : voir tarifs

3 - Peinture pont du « Moulin des Forges » : par M. REEVES Colin et Mme UPTON Christina bénévolement, la commune fournira la peinture.

4 - Laboutant : suite à la pétition des habitants du village contre la vitesse jugée excessive des véhicules, malgré le classement en agglomération et la signalisation présente et après concertation avec les services du Conseil Départemental de la Creuse, 4 solutions sont préconisées :

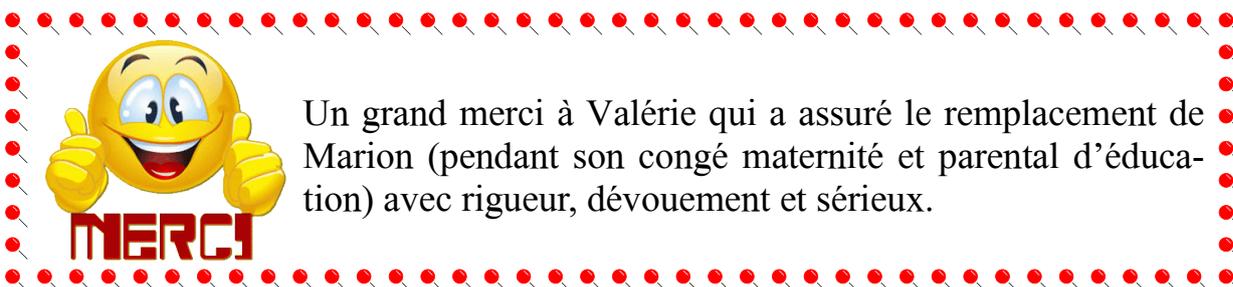
- ⇒ Pose de panneaux « contrôles radar fréquents » et contrôles effectués par la Gendarmerie ;
- ⇒ Pose de plateaux ralentisseurs de vitesse : coût élevé et génération de nuisances sonores ;
- ⇒ Pose de chicanes : coût d'aménagement très élevé
- ⇒ Renforcement de la signalisation : pose de panneaux « rappel 50 ».

Au vu des préconisations et avant la réalisation de toute dépense, il est décidé dans un premier temps de réaliser un état des lieux comprenant le comptage des véhicules, la vitesse de ces derniers et les horaires de pointe.

5 - Médailles d'honneur Régionale, Départementale et Communale : il est décidé de proposer Messieurs BERNARD Pascal, DESIRE Michel, PRADEAU Francis et LABESSE Michel au titre de conseillers municipaux et Madame Isabelle ROCHETAILLADE au titre du personnel communal.

6 - Colis des Aînés : considérant que les bases de données qui étaient utilisées jusqu'à ce jour pour la détermination des bénéficiaires du colis (ou repas de fin d'année hors période Covid) pour les personnes âgées de 75 ans et plus étaient les listes, mais que les résidents permanent britanniques ont été radiés d'office des listes électorales (conséquence du brexit), le Conseil Municipal décide dorénavant d'attribuer un colis ou repas à toute personne de 75 ans et plus ayant sa résidence principale sur la commune. Toute personne arrivant en résidence principale sur la commune en cours d'année, en deviendra bénéficiaire l'année suivante.

7 - Commission bâtiments : réunion le 7 octobre 2020 à 18 heures pour débattre de l'esquisse du projet du futur hangar au parc municipal.



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2020

Étaient présents : M. Pierre GUYOT, M. Michel LABESSE, Mme Annick CHEMISIER, Mme Nadège ROBERT, M. Michel DESIRE, M. Eric BALLAIRE, M. Pascal BERNARD, M. Francis PRADEAU, M. Jean-Pierre GENTY, M. Didier MOULIN, M. Arnaud DEBROSSE, Mme Marjorie MERITET, Mme Nathalie PICAUD, M. Romain JAMET.

Étaient absents excusés : M. Vincent MALIEN.

Procurations : M. Vincent MALIEN en faveur de M. Pascal BERNARD.

Secrétaire : M. Michel DESIRE.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-060 : Renouvellement d'un Contrat Unique d'Insertion - Parcours Emploi Compétences à compter du 1er Janvier 2021

Accord pour le renouvellement du Contrat Unique d'Insertion de Monsieur TREBUGET Patrick pour une période de 6 mois soit du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021 avec une durée hebdomadaire de travail à 17 heures 50.

15 VOTANTS - 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-061 : Construction d'un bâtiment de stockage au parc municipal : demande de subvention DETR

Demande d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux d'un montant de 37.174,00 € soit 40 % du montant hors taxes des travaux estimés à 92.935,00 €.

15 VOTANTS - 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-062 : Construction d'un bâtiment de stockage au parc municipal : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Creuse au titre des « Contrats Boost'Comm'une » d'un montant de 18.587,00 € soit 20 % du montant hors taxes des travaux estimés à 92.935,00 €.

15 VOTANTS - 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-063 : Demande de subvention DETR - Travaux de voirie Voie Communale 5

Demande d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux d'un montant de 22.490,70 € soit 35 % du montant hors taxes des travaux estimés à 64.259,15 €.

15 VOTANTS - 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-064 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Travaux de voirie Voie Communale n° 5

Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Creuse au titre des « Contrats Boost'Comm'une » d'un montant de 1.813,00 € soit 2,82 % du montant hors taxes des travaux estimés à 64.259,15 €.

15 VOTANTS - 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-065 : Amendes de police 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier reçu le 14 octobre dernier du Conseil Départemental de la Creuse, il a été informé que la commune était éligible au titre des amendes de police 2019 d'une subvention de 1.535,00 €.
Cette somme sera utilisée pour l'achat de panneaux de signalisation.

15 VOTANTS - 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-066 : Loyers du bar communal "18, Place des Tilleuls" pour les mois de novembre et décembre 2020

Le Conseil Municipal, considérant que suite au reconfinement, les activités commerciales du bar communal sis « 18, Place des Tilleuls » ont été fortement réduites, seules les ventes de tabac et de la presse ayant été autorisées, décide d'annuler les loyers des mois de novembre et décembre 2020 pour les locaux sis « 18, Place des Tilleuls ».

15 VOTANTS - 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-067 : Loyers du local "1, Rue des Ecoles" pour les mois de novembre et décembre 2020

Le Conseil Municipal, après concertation avec Monsieur Didier PIERRE qui a confié que ce 2ème confinement n'impactait aucunement son activité artisanale, décide de ne pas annuler les loyers des mois des novembre et décembre 2020 pour les locaux sis « 1, Route de Bonnat ».

15 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE- 1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-068 : Retrait de la délibération MA-DEL-2020-052 sur le transfert de pouvoirs de police spéciale

A la demande de la Préfecture de la Creuse, le Conseil Municipal retire sa délibération n° MA-DEL-2020-052 d'opposition au transfert de pouvoirs de police spéciale à la Communauté de Communes, cette décision relevant du pouvoir du maire.

15 VOTANTS - 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-069 : Désignation de délégués à l'Association de Développement du Pays de Bonnat / Châtelus-Malvaleix

Le Conseil Municipal, conformément à sa délibération d'adhésion à l'Association de Développement du Pays de Bonnat / Châtelus-Malvaleix, désigne deux délégués comme suit : Madame CHEMISIER Annick en tant que déléguée titulaire et Monsieur LABESSE Michel en tant que délégué suppléant.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° MA-DEL-2020-057 en date du 2 octobre 2020 ayant le même objet.

15 VOTANTS - 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION



DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-070 : Désignation des délégués au Syndicat Inter-communal de ramassage des élèves du Collège de BONNAT

Sont désignés en tant que délégués titulaires Messieurs GUYOT Pierre et DEBROSSE Arnaud.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° MA-DEL-2020-016 en date du 25 mai 2020 ayant le même objet.

15 VOTANTS - 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-071 : Délégation d'attribution au Maire : complément

Le Conseil Municipal, décide de déléguer au Maire pour la durée du mandat, en plus des pouvoirs délégués dans la délibération n° MA-DEL-2020-028 en date du 25mai 2020 le pouvoir suivant : tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle dans tous les cas et devant toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1.000,00 € pour les communes de moins de 50.000 habitants.

La présente délibération annule et remplace la délibération MA-DEL-2020-056 en date du 2 octobre 2020 ayant le même objet.

15 VOTANTS - 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-072 : Prime exceptionnelle : Covid 19

Le Conseil Municipal, considérant qu'en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles les agents communaux ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services en présentiel pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré du fait de l'épidémie de covid 19, décide d'attribuer une prime exceptionnelle à tous les agents fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de droit public. Le montant maximum attribué par agent est fixé à 285,00 € et versée aux agents à temps non complet et aux agents à temps partiel au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.

15 VOTANTS - 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-073 : Maintien de la demande de subvention DETR pour l'acquisition d'une faucheuse-débroussailleuse (épareuse)

Le Conseil Municipal décide de maintenir au titre de l'exercice 2021, sa demande déposée en 2020, d'un montant de 15.880,00 € représentant 40 % du montant hors taxes de la dépense s'élevant à la somme de 39.700,00 €.

15 VOTANTS - 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

INFORMATIONS :

Bilan énergétique des bâtiments communaux : Présentation du bilan.

Courrier PENIN Michel : lu pour information

Remerciements du Club des Aînés : pour la subvention octroyée.

Colis des Aînés : confection le 18/12/2020

Aménagement du Centre-Bourg : présentation de la proposition de M. Marin BAUDIN, Paysagiste Conseiller



Je m'adresse au bon sens et au civisme des éleveurs de bétails.

Plusieurs personnes, et j'ai pu le constater par moi-même, m'ont interpellé sur la négligence de certains éleveurs laissant trainer les ficelles en nylon servant à canaliser les bovins lors de leurs déplacements d'un champ à l'autre.

Je vous précise, que des randonneurs pédestres, des vététistes, des motards, des quadistes, des cavaliers, et j'en passe, empruntent les chemins communaux.

Certains ont été surpris de prendre une ficelle en pleine poitrine, d'autres sont obligés de descendre de leurs montures pour libérer le passage. Outre le fait que c'est très dangereux, c'est aussi un matériau qui se désagrège très lentement et pollue donc la campagne.

Pour en finir, le broyeur d'accotement n'apprécie pas vraiment lorsque la ficelle s'enroule sur son rotor.

Avant qu'il y ait un grave accident, Messieurs les éleveurs, soyez civiques, rangez vos ficelles après utilisation.

Merci.

Pierre Guyot

NUMÉROS MAISONS



Il y a quelques années, la numérotation des maisons a été réalisée dans les villages les plus importants de la commune. Nous avons procédé à la fin de l'année au repérage des maisons à numéroter dans les villages de moins de 5 maisons. Vous recevrez courant mars un courrier vous informant de la date d'installation de ce numéro. Si les maisons de votre village ont été numérotées et pas la vôtre, veuillez en informer la mairie. La numérotation des maisons est importante à plusieurs titres d'abord pour faciliter la distribution du courrier et des colis, mais également pour les secours, et dans un futur proche, l'arrivée de la fibre.



PANNEAUX ENTREES DE VILLAGES

Nous avons remarqué que certaines entrées de villages n'étaient pas indiquées. Nous avons procédé à un repérage des panneaux manquants : une douzaine. Une demande de devis est en cours, pour une installation au printemps.

Des nouvelles de notre statue de Sainte Barbe

Les dernières nouvelles de sa restauration dans un laboratoire de Grenoble :

le dégagement a avancé, des motifs de fleurs bleues, parsemés sur la robe, ont été mis au jour alors qu'ils n'avaient pas été détectés lors de l'étude préalable (les sondages ne pouvant être réalisés que dans des zones discrètes, comme les creux des plis des vêtements). C'est apparemment une belle découverte qui montre que la polychromie d'origine est vraiment très soignée.

L'activité du laboratoire a aussi été impactée par la pandémie de la COVID -19. Leur objectif est de terminer la restauration de la statue à la fin de l'année.

Espérons qu'elle sera de retour rapidement.



LES AUTRES STATUES DE NOTRE EGLISE

Madame Géraldine Thévenot, Conservatrice des antiquités et objets d'art au Conseil Départemental de la Creuse, va procéder à la réalisation d'un cahier des charges concernant les restaurations à envisager sur nos autres statues de l'église.

A la réception de ce cahier des charges nous pourrons faire réaliser des devis de restauration : la priorité sera la restauration de la statue de Saint-Eutrope qui en a bien besoin.

LES MEDAILLES DU 1^{er} JANVIER

Madame la Préfète de la Creuse vient de décerner au titre de la promotion du 1er janvier 2021, les médailles d'Honneur Régionale, Départementale et Communale comme suit :

- ⇒ échelon Vermeil à Isabelle ROCHETAILLADE
- ⇒ échelon Argent à :
 - Pascal BERNARD
 - Michel DESIRÉ
 - Bernard FOUR
 - Michel LABESSE
 - Francis PRADEAU

Félicitations à nos médaillés et merci pour leur investissement et leur dévouement.

A vos fourneaux

BEIGNETS AUX POMMES

- 200gr de farine
- 1 cuillerée à café de levure
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1 pincée de sel
- 1 cuillerée à soupe d'huile
- 2 œufs
- 1 verre de lait
- 3 pommes



Préparation de la pâte :

Mélanger dans une terrine la farine, le sucre vanillé, la pincée de sel fin et la levure.

Creuser le mélange, ajouter les œufs, l'huile et le lait. Bien mélanger le tout.

Éplucher et vider les pommes.

Les couper en rondelles.

Mettre les pommes dans un plat et les saupoudrer de sucre (facultatif).

Plonger les rondelles de pommes dans la pâte à beignets.

Mettre cuire les rondelles de pomme enrobées de pâte dans l'huile de friture chaude. Quand la cuisson est terminée mettre sur un papier absorbant dans un plat. Saupoudrer de sucre.

Déguster tiède ou froid

**Syndicat Intercommunal
D'Alimentation en Eau Potable
Des Moutiers**

2, Place de la Mairie
23220 MOUTIER-MALCARD

Téléphone : 05.55.80.60.44
e-mail : siaep.des.moutiers@wanadoo.fr

Mesdames, Messieurs, chers abonnés

Le mandat de vos élus du SIAEP se calque avec le mandat communal. C'est donc un nouveau conseil syndical qui s'est installé le 20 juillet 2020. Ce bureau m'a renouvelé sa confiance en me nommant une seconde fois à sa tête pour les 6 années à venir. Je les remercie.

Le bureau est composé de :

1ère vice-présidente : Mme Eveline MOULIN (La Forêt du Temple)

Délégués : M. Jean-Pierre ROUSSEAU (Nouziers)

Mme Claudine MAILLIEN (La Forêt du Temple)

M. Romain JAMET (Moutier-Malcard)

M. Damien SAUDER (Nouziers)

Le bilan du précédent mandat peut se résumer ainsi :

- * Changement des compteurs des particuliers
- * Réfection du château d'eau de Ribeyrolles
- * Installation de la sectorisation sur l'ensemble du réseau pour lutter contre les fuites (subventionné en partie par l'Etat, le Département et l'Agence de l'eau).
- * Réfection des clôtures des réservoirs
- * Mise en place de la désinfection demandée instamment par l'ARS
- * Mise en route du chantier de changement de 1800 m de canalisation sur Nouziers.

Ce sont des investissements importants mais absolument nécessaires pour maintenir une bonne qualité de distribution et d'approvisionnement. Pour finir avec ce bilan, nous avons maintenu le prix de l'abonnement et du m3 d'eau au même tarif.

Dans ce prochain mandat, nous prévoyons d'autres investissements lourds :

- ◆ nous venons de réceptionner le chantier de changement de 1800 m de canalisation à Lafat commune de Nouziers, mis en route sur l'ancien mandat (subventionné par l'Etat, l'Agence de l'eau).
- ◆ nous prévoyons un nouveau chantier de changement de canalisation sur Nouziers au village des Fonteilles suite à de très nombreuses fuites (subventionné en partie par l'Etat, le Département et l'Agence de l'eau).
- ◆ nous allons installer la télé relève sur nos compteurs d'abonnés (voir fiche descriptive en pièce jointe) pour une gestion plus fine et rigoureuse.
- ◆ nous allons travailler en collaboration avec le Département à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable des Creusois-es. Pour cela le Département a élaboré un schéma global d'interconnexion. En ce qui nous concerne, il nous est conseillé de s'interconnecter avec les réseaux de Mortroux et de La Cellette. C'est un gros travail mais indispensable au vu des baisses des ressources en eau depuis plusieurs années maintenant.

A ce jour, le conseil syndical ne prévoit aucune augmentation du prix de l'eau sur ce mandat. Mais je ne suis pas devin. L'approvisionnement en eau potable est un des enjeux majeurs des prochaines décennies. L'augmentation des températures estivales et les sécheresses successives mettent à mal notre approvisionnement du réseau et ceux de nos voisins. Nous avons déjà commencé à anticiper le vieillissement de notre réseau mais celui-ci date de 1976. Il vous appartient aussi d'apporter votre contribution à la préservation de la ressource en détectant après compteur les éventuelles fuites chez vous et en évitant le gaspillage.

Voilà, je tenais par ce courrier à faire un point avec vous. Sachez que vos élus sont à votre service. J'en profite pour vous souhaiter au nom du SIAEP une excellente année 2021.

Le président
Pierre Guyot



INNOCUITE DE LA RADIO ITRON

La gestion efficace de la distribution de l'eau est un enjeu permanent et l'usage de compteurs d'eau intelligents/communicants est un des éléments essentiels pour y répondre. Les données de comptage des usagers permettent d'établir des factures précises correspondant à des consommations réelles, mais également à analyser la performance du réseau de distribution d'eau. Mieux connaître les consommations d'eau, c'est avoir la possibilité d'améliorer les services à l'utilisateur, garantir une qualité constante de service et répondre plus efficacement en cas de problème.

L'accès aux données des compteurs est donc essentiel ; c'est pourquoi la relève radio mobile, ou le comptage intelligent, est de plus en plus répandu partout en France (plus de 9% du parc national est déjà équipé de modules de communication). Ce mode de relève permet d'accéder plus facilement et plus rapidement à tous les compteurs d'eau, même ceux installés dans des lieux difficiles d'accès.

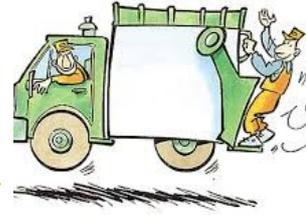
*La relève mobile nécessite d'installer des compteurs d'eau équipés de modules radio qui sont alimentés par des batteries. En moyenne, **les compteurs d'eau sont relevés une à deux fois par an** grâce à des terminaux portables qui viennent interroger sur place les modules radio. C'est **uniquement à ce moment que les modules émettent des ondes radio** pour envoyer leurs données vers le terminal portable. Les ondes sont émises **pendant une courte durée de 3 secondes** environ. Ces ondes utilisent les mêmes fréquences que celles qui actionnent, quotidiennement, des stores électriques ou des portails automatiques. La puissance d'émission de ces ondes est très limitée et correspond à un niveau 30 fois plus faible qu'un téléphone portable GSM.*

Tout le reste du temps, en dehors de ces 3 secondes une ou deux fois par an, les modules sont en veille et n'émettent aucune onde électromagnétique.

Le marquage CE appliqués sur les modules de communication indiquent le respect des exigences réglementaires, notamment au niveau sanitaire vis-à-vis des usagers.

Collecte des déchets

- Pour l'année 2021, les jours de collectes ne changent pas.
- Pour des raisons économiques et écologiques, EVOLIS 23 n'a pas fait éditer de calendriers en nombre suffisant et n'en distribuera pas en porte en porte.
- Des calendriers sont à votre disposition en Mairie (quantité limitée), et mis en ligne sur le site internet evolis23.fr « mon jour de collecte ».
- Celui que vous trouverez annexé au présent bulletin est imprimé aux frais de la Commune.



PORTES DE LA CREUSE
en marche

AIDES ECONOMIQUES

Dispositif d'aides suite à la crise sanitaire du Covid 19

Face à la « Covid-19 » la communauté de communes accompagne les acteurs économiques.

Ainsi afin de soutenir les entreprises impactées par la crise et maintenir le tissu économique, la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche propose une aide directe, complémentaire aux dispositifs créés par l'Etat et la Région. Il s'agit d'une subvention forfaitaire de 1.000,00 € par entreprise.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la communauté de communes : www.portesdelacreuseenmarche.fr

Les demandes d'aides pourront être déposées jusqu'au 1er mars 2021.

Projet du bâtiment de stockage au parc municipal



Merci à toutes celles et tous ceux qui ont décoré leurs maisons pour éclairer si joliment ces jours de fêtes.



Fermeture définitive de la Trésorerie de BONNAT **Information aux usagers**

Accueil des usagers des Finances publiques à partir de janvier 2021

A partir de janvier 2021, que ce soit pour vos démarches fiscales ou celles relatives à des créances des collectivités locales, l'accueil des usagers pourra être assuré au sein de la **MSAP de BONNAT** dont la DGFIP est l'un des services de l'Etat partenaire.

Au sein des Maisons France Services, vous pouvez obtenir des informations générales, une aide pour accéder à votre compte fiscal ou pour le traitement de vos démarches courantes. Pour les questions les plus complexes, vous pouvez obtenir un rendez-vous avec le service en charge de votre dossier.

En plus des services en ligne et des accueils téléphoniques, les usagers peuvent effectuer leurs démarches dans les services propres de la DGFIP et dans les accueils de proximité implantés dans le département.

Des outils de visioconférence permettent, si nécessaire, de contacter directement la personne en charge du dossier du contribuable dans le service territorialement compétent.

L'accès aux accueils de proximité se fait sur des créneaux et plages horaires fixés en fonction des besoins identifiés des publics.

Dans ces points de contact proposés les services qui correspondent aux principales situations pour lesquelles les usagers particuliers entre en contact avec les services des Finances publiques :

Les 10 principales situations :

1. Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement des créances locales ;
2. Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne ;
3. Être aidé pour déclarer ses revenus ;
4. Gérer son prélèvement à la source ;
5. Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation) ;
6. Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux) ;
7. Obtenir un bordereau de situation ;
8. Faire une réclamation gracieuse ou contentieuse ou demander un délai de paiement ;
9. Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année ;
10. Payer en ligne (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes).

Pour prendre rendez-vous, plusieurs solutions

Appelez la **Trésorerie de GUERET : 05.55.52.42.72** pour les questions relatives au paiement de la cantine, des factures d'eau ou d'assainissement et autres prestations fournies par les collectivités locales.

Appelez le **Service des Impôts des Particuliers de GUERET : 05.55.51.63.00** pour toutes vos démarches fiscales, dont les demandes de délais de paiement. Vous pouvez également prendre rendez-vous sans vous déplacer sur **impots.gouv.fr** depuis votre espace particulier.

Appelez ou déplacez-vous à la **MSAP de BONNAT**

Place de la Fontaine

23220 BONNAT

Tél : 05.55.62.85.04

msap.bonnat@orange.fr



Pour le paiement de vos impôts et des créances des collectivités locales

Pour le paiement de vos impôts et des créances des collectivités locales, la DGFIP a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité.

Les buralistes partenaires affichent ce logo. Vous pouvez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300,00 euros, et par carte bancaire si votre facture comporte un flash code.

Sur **Genouillac**, au « **Soleil d'Oc** » - 15 Grande Rue.



Durée de conservation des documents administratifs

	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans
Assurances					
		✓			
<ul style="list-style-type: none"> • Quittance • Avis d'échéances • Contrats • Avis de résiliation 		✓			
Banque					
	✓	✓		✓	✓
<ul style="list-style-type: none"> • Chèque à encaisser • Contrat de prêt (après la fin du prêt) • Talon de chèque • Relevés de compte 	✓	✓		✓	✓
Énergie					
	✓	✓		✓	
<ul style="list-style-type: none"> • Factures électricité & gaz • Certificat de ramonage • Attestation d'entretien chaudière 	✓	✓		✓	
Famille					
				✓	
<ul style="list-style-type: none"> • Versement d'allocations familiales 				✓	
Impôts					
	✓		✓		
<ul style="list-style-type: none"> • Déclarations de revenus • Avis d'imposition • Taxe d'habitation • Taxe foncière 	✓		✓		
Logement					
	✓	✓			✓
<ul style="list-style-type: none"> • Facture téléphone & Internet • Preuve de restitution de matériel (box...) • Facture de travaux • Paiement des charges de copropriété • Correspondance syndic • PV AG de copropriété • Contrat de location • État des lieux • Quittances de loyer • Courrier de révision de loyer • Échéances APL 	✓	✓		✓	✓





L'amicale laïque

Nous tournons enfin la page d'une année 2020 très particulière. En effet pour la première fois depuis sa création, notre association n'a pu organiser ses animations habituelles. Nous avons dû interrompre nos répétitions à quelques jours de notre théâtre, la suite vous la connaissez...

A l'heure où je vous écrit ces mots, je ne peux malheureusement pas vous annoncer nos dates pour nos manifestations de 2021.

Tant que la situation sanitaire ne sera pas réglée, nous serons malheureusement contraints de suspendre nos activités.

Nous avons hâte de pouvoir vous retrouver.

En cette année 2021 je vous souhaite encore plus que les autres années une très bonne santé à vous et vos familles, en espérant vous revoir le plus rapidement possible.

Le président,

Ludovic BAYARD



Les Anciens Combattants



Chers camarades,

Comme vous l'avez constaté, l'année 2020 a été particulière.

Nous n'avons pas eu la possibilité d'honorer nos morts, comme d'habitude, au 8 mai et au 5 décembre. C'est M. le maire et ses adjoints qui ont déposé une gerbe au monument et au cimetière.

Au 11 novembre, c'est en comité restreint que nous avons déposé une gerbe au monument et au cimetière avec la présence, à distance, de quelque personne, et je les remercie tous très sincèrement.

Cette année, notre réunion annuelle de janvier ne pourra pas se faire, nous allons vous transmettre par courrier le calendrier et le timbre.

Je termine avec une pensée pour la disparition, hélas, de deux amies : Solange et Marie-Thérèse.

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année.

*Le Président,
Bernard FOREST*



CLUB DE L'ESPERANCE

Bonjour à toutes et tous.

Les fêtes de fin d'année ont été spéciales cette année, ça ne nous empêche pas de vous adresser nos vœux les plus chaleureux d'heureuse année 2021, surtout une bonne santé et un peu de « sou » pour se faire plaisir.

Grâce au téléphone, nous avons pu garder un lien avec tous durant ces mois d'isolement.

Janine n'a pas ménagé ses efforts pour prendre des nouvelles de chacun, ainsi nous savons que vous avez tous échappé au virus, et heureusement.

Nous espérons que nos conviviales réunions pourront reprendre dès que possible.

Sitôt que Monsieur Le Maire aura obtenu de la haute autorité le feu vert pour la réouverture de la salle des réunions, nous vous préviendrons de la date de la reprise de nos réunions.

Encore bonne année et prenez soin de vous, amicalement.

Le Bureau
Janine, Annie, Martine et Geneviève.



*Nous vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année 2021.
Qu'elle vous apporte bonheur, joie et santé.*

*Nous espérons vous retrouver dans l'année pour l'organisation de nos ma-
nifestations mais pour l'instant, la prudence est de mise.*

A bientôt

Le Bureau



Pour notre association, l'annulation de notre épreuve du mois de juillet ne nous a pas démotivé, bien au contraire. En effet nous avons des projets plein la tête pour les années à venir.

Dans un futur plus proche nous avons pris la décision de déposer notre dossier en préfecture pour notre épreuve annuelle. Nous resterons sur le format habituel de 6H endurance le samedi 3 juillet 2021

Les réunions d'informations sont bien évidemment suspendues jusqu'à nouvel ordre pour le bien de tous, c'est pourquoi nous vous invitons à prendre contact avec nous si vous voulez rejoindre notre formidable équipe.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne année.

Bien sportivement, Le Bureau



Amis bénévoles du cyclo racing team 23, dans l'éventualité qu'il soit possible d'organiser notre traditionnelle manifestation nous avons besoin de vous .

Comme il nous est impossible et impensable de faire une réunion d'information publique, nous venons vers vous pour savoir qui serait éventuellement disponible le 3 juillet 2021. Nous vous demandons une simple réponse par appel téléphonique sms ou par mail pour que l'on puisse savoir sur qui compter.

Nous comptons sur vos réponses positives ou négatives pour que l'on puisse essayer de faire revivre notre petit village en cette période très difficile pour tout le monde. Merci d'avance.

Adrien Meunier : 0780552861 mail : adrienmeunier22@hotmail.com

Florent Poirier : 0608684182 mail : etsflorentpoirier@laposte.net

Vincent Malien : 0671992506 mail : vincent.malien@orange.fr



LE GALET CREUSOIS

La saison 2020 est terminée, saison à laquelle, en raison de la pandémie, nous n'avons participé à aucune épreuve. Espérons que 2021 sera plus propice aux associations qui organisent des manifestations.

Nous vous souhaitons tous nos vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour cette nouvelle année.

Le Bureau



CLUB DE GYM

LES MOUNOUS GYM & ZUMBA

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne année 2021, en espérant que cette crise sanitaire nous laisse tranquille.

Pour les cours de gym et de zumba, nous attendons encore les nouvelles conditions pour une future reprise, et nous maintiendrons toujours les gestes barrières que nous avons déjà mis en place en automne dernier.

En attendant de se retrouver, prenez soin de vous et de vos proches.

Bonne
année!



COLIS DE FIN D'ANNÉE

Nous avons procédé le 18 décembre, à la préparation des colis de fin d'année destinés aux personnes de plus de 75 ans de notre commune, la distribution des 68 colis (dont 12 couples) a eu lieu dans le week-end. Cette année, nous avons décidé de mettre l'accent sur les produits Creusois.





Vous résidez en Creuse

**Le Comité de la Ligue contre le Cancer de la Creuse
est à votre disposition pour vous aider et vous accompagner**

Vous avez (vous ou vos proches) dans votre parcours de soins des questions, des difficultés, un problème, des doutes, un besoin d'information, un besoin d'écoute ...

Pour améliorer votre qualité de vie et celle de vos proches, nos services interviennent en relais ou en complément des différentes formes d'aides proposées par le droit commun.

<https://www.ligue-cancer.net/cd23/journal>

Le Comité de la Ligue contre le Cancer de la Creuse vous propose :

- ⇒ **une aide à la vie quotidienne**
- ⇒ **des soins de bien être physiques et psychologiques pour vous et vos proches :**
 - ◇ des soins socio esthétiques en hospitalisation et /ou à domicile et / ou en atelier collectif
 - ◇ des ateliers de sophrologie
 - ◇ un atelier Qi Gong
 - ◇ de la gymnastique douce, marche, nage forme santé
 - ◇ un atelier d'art floral
 - ◇ un atelier de musique
 - ◇ des conseils diététiques
 - ◇ soutien psychologique

Ahun, Aubusson, Bourgneuf, Boussac, Gouzou, Chénérailles, Dun-le-Palestel, Evaux-les-Bains, Sainte-Feyre, Saint-Sulpice-le-Guérétois, La Souterraine.

Nos contacts :

Comité de la Ligue contre le Cancer de la Creuse

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
2 bis place Varillas 23000 Guéret
Tél : 05 55 52 44 87
E-mail : cd23@ligue-cancer.net
<https://www.ligue-cancer.net/cd23/journal>
<https://fr-fr.facebook.com/liguecontrelcancer23>



Association de Coordination Territoriale en Cancérologie (ACTC)

Infirmière Coordinatrice
Marjorie Ciallis Roudier
Portable : 06 32 33 39 37
E-mail : m.ciallisroudier@actc-cancerologie.fr

Assistante Sociale

Christine Miot
2 bis place Varillas 23000 Guéret
Tél : 05 87 56 00 40—Portable : 06 21 28 61 02
E-mail : coordination sociale23@actc-cancerologie.fr

« Accompagner quelqu'un, c'est se placer ni devant,
ni derrière, ni à sa place,
C'est être à côté » Joseph Templier





Communiqué de presse

de la Ligue Contre le Cancer de la Creuse

Agir ensemble, en devenant administrateur et bénévole du comité de la Creuse

Le Comité de la Ligue Contre le Cancer de la Creuse qui développe sur le territoire creusois des actions avec l'aide d'associations locales et partenaires sur le département souhaite accueillir des bénévoles et des administrateurs sur les secteurs géographiques de Boussac, Evaux-les-Bains, La Souterraine, Dun-le-Palestel, Gentioux, Auzances, Mérinchal.

Ce maillage territorial renforcerait notre présence auprès du public creusois.

Les missions de notre comité : actions pour les malades et leurs proches, la prévention et la promotion des dépistages, recherche nationale et régionale, mobilisation de la société contre le cancer.

Si vous souhaitez :

Donner un peu de votre temps, de votre énergie,
Mettre à disposition vos compétences et votre expertise

Si vous aimez rencontrer d'autres personnes bénévoles
pour partager, pour agir afin de lutter contre le cancer et assurer ensemble
la pérennité de notre Comité ...

Alors, vous êtes, peut-être, l'un des administrateurs ou bénévoles que nous aimerions accueillir dans notre équipe.

Votre bénévolat d'administrateur ou de bénévole s'articulerait autour d'un projet moral envers un projet associatif de lutte contre le Cancer.

Notre Assemblée Générale Annuelle se tiendra :

JEUDI 8 AVRIL 2021

Merci d'envoyer votre candidature avant le 20 mars 2021 à :

LIGUE CONTRE LE CANCER DE LA CREUSE
2 bis place Varillas
23000 GUERET
Tél : 05 55 52 44 87

Le mot du Gendarme

Fraudes sur Internet

Annuaire professionnels

- ✓ **De quoi s'agit-il ?**
Vous êtes contacté afin de vous inscrire « gratuitement » dans un annuaire mais ce service s'avère généralement payant : faites attention aux clauses inscrites en petit caractère qui détaille la portée de votre engagement.
- ✓ **Que faire ?**
Attention ! L'appréciation de la situation juridique dépend du contrat individuel.
 - Vous êtes un **consommateur** : vous bénéficiez de 7 jours pour vous rétracter (3 mois en cas de manquement à l'obligation d'information).
 - Vous êtes un **professionnel** : envoyez par courrier avec avis de réception une demande d'annulation du contrat pour dol.

Non-livraison

- ✓ **Attention aux sites créés très récemment et aux prix excessivement bas !**
Regardez de près les conditions générales de vente.

CONSEIL

- Pour toutes ces transactions sur Internet :**
- l'identité du cybermarchand est-elle complète ?
 - les conditions générales de vente sont-elles détaillées et facilement accessibles ?
 - comparez les prix sur plusieurs sites Internet
 - lisez les commentaires des internautes au sujet de ce site

Petites annonces

- ✓ **Focus sur les véhicules**
 1. le véhicule à vendre n'existe pas en réalité
 2. les acheteurs de votre véhicule sont en fait des fraudeurs (chèque en bois).A savoir : la plate-forme d'annonces ne jouant qu'un rôle d'intermédiaire, vous n'aurez pas de recours contre ce dernier.
- ✓ **Conseils**
 - Méfiez-vous des offres trop alléchantes !
 - Demandez toujours à voir le véhicule.
 - Ne payez jamais avant sa livraison.
 - Ne jamais régler par transfert d'argent liquide (sans garantie pour l'acheteur).
 - Privilégiez un paiement par chèque de banque ou virement sécurisé.
 - En cas de doute sur l'identité du vendeur/acheteur, demandez une photocopie du passeport certifiée conforme.
 - Si vous vendez votre véhicule, attendez 2 à 3 semaines avant la livraison (délai de vérification par la banque, avant encaissement du chèque).



Carte bancaire

- ✓ **Avant tout paiement par carte sur Internet, regardez si le site de paiement est sécurisé.**
Un cadenas ou le sigle - https - (au lieu de -http-) doit s'afficher au niveau de l'adresse du site, ce qui permet des envois cryptés.



- ✓ **Que faire en cas d'utilisation frauduleuse ?**
Si les données de votre carte bancaire ont été utilisées à votre insu, votre responsabilité ne peut pas, en principe, être engagée.
Faites un dépôt de plainte et une contestation (au plus tard dans les 70 jours suivant le débit) par écrit auprès de l'établissement bancaire émetteur de la carte.

Vous pensez être victime d'une escroquerie ?
Signalez votre cas sur internet-signalement.gouv.fr

Vous avez donné votre numéro de carte prépayée ?
Appelez le service client PCS Card : 01 80 96 19 61

Vous avez envoyé le colis au fraudeur ?
Bloquez le colis à la Poste en appelant le 36 31

En cas de doute sur un email PayPal
Transférez-le à spool@paypal.fr

Vous avez repéré un site de phishing ?
Signalez-le sur www.phishing-initiative.com

Vous avez reçu une tentative d'escroquerie par mail ?
Appelez Info Escroqueries au 0811 02 02 17

Une réunion d'information en coordination avec la Gendarmerie devrait avoir lieu le 5 mars prochain sur les arnaques d'Internet, la cybercriminalité, les dangers pour les adolescents... Toutes les questions seront les bienvenues.



Ne laissez pas tomber vos bois

Majoritaires sur notre commune, les peuplements feuillus sont de plus en plus convoités pour alimenter les chaufferies bois et les grosses unités papetières. Le plus souvent, les parcelles sont coupées à blanc avec des prix d'achat très bas (de l'ordre de quelques euros le stère sur pied). Les petits propriétaires sont sans cesse sollicités par les acheteurs pour vendre leur bois, profiter d'un chantier en cours dans les environs. Bref, d'après ces acheteurs, c'est une véritable occasion qu'il faut saisir !

Mais il y a mieux à faire. Gérer ses peuplements sur le long terme pour les générations futures en misant sur les plus beaux arbres, qui un jour fourniront des produits de qualité beaucoup plus rémunérateurs. Voici quelques règles pour bien gérer vos parcelles boisées :

1- Le diagnostic rapide à la portée de tous sur 3 critères

La composition : chêne, châtaignier, hêtre sont les 3 essences de base pour constituer une belle forêt. Merisier, frêne et érable peuvent compléter le trio. Une bonne répartition de ces arbres sur la parcelle permettra de choisir les plus belles tiges.

La qualité des fûts : L'idéal est d'avoir des troncs sans défauts (branches basses, nœuds, gélivures, blessures, etc.). Un tronc de 5 à 6 mètres sans défaut permet une bonne utilisation des billes en charpente, planches, voir même merrains.

La grosseur des arbres : les feuillus poussent plus lentement. Ils sont souvent petits parce qu'ils sont jeunes ou trop serrés et non pas parce qu'ils ne valent rien.

2 – L'amélioration des peuplements

Une forêt doit être gérée. Les coupes de bois bien dosées et régulières sont nécessaires au bon développement de la forêt. Il faut sélectionner les plus beaux arbres d'avenir repérés lors du diagnostic et enlever les individus qui gênent. Cela s'appelle une éclaircie. Des aides peuvent être apportées pour permettre des regroupements de chantier avec vos voisins, même un peu éloignés.

3 – La vente des produits

Repérez vos limites, afin de montrer la bonne parcelle à l'acheteur. Pensez à la sortie et au stockage des bois coupés. Avertissez la mairie. Vérifiez la valeur de vos bois en faisant venir plusieurs acheteurs potentiels et comparez les offres. Cubez les gros arbres pour avoir une idée du volume vendu.

Les bois feuillus sont si convoités que de nombreux propriétaires voient leurs parcelles coupées sans même en avoir donné l'ordre. C'est un délit de vol de bois. Il faut immédiatement déposer une plainte à la gendarmerie la plus proche.

Pour tout renseignement sur la gestion de vos bois, vous pouvez le Centre Régional de la Propriété Forestière qui vous apportera des conseils techniques gratuits (05 55 52 49 95)

Ne laissez pas tomber vos bois ! Quelques conseils avant la coupe

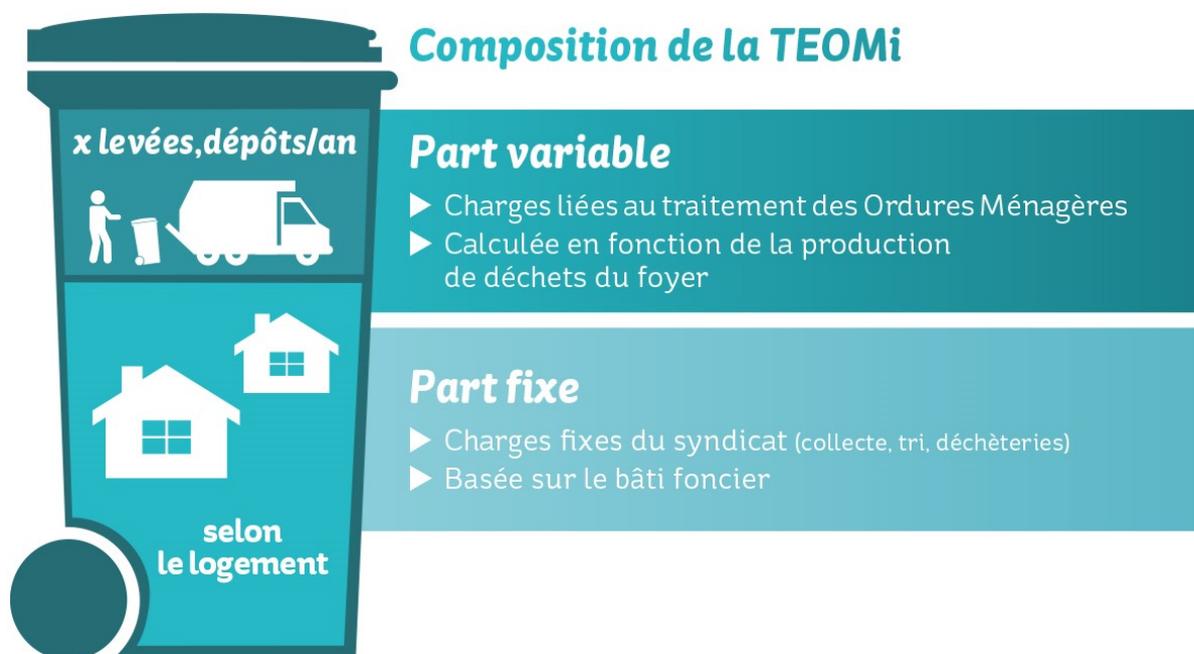
- Si vous envisagez de couper votre parcelle à blanc, assurez-vous qu'il n'y a pas d'autres solutions. Les peuplements feuillus peuvent être améliorés en réalisant une éclaircie après avoir sélectionné les plus belles tiges. Ces méthodes douces valorisent la forêt feuillue sans traumatisme.
- En cas d'éclaircie, des aides peuvent être apportées pour permettre des regroupements de chantiers avec vos voisins, même un peu éloignés.
- Repérez vos limites, afin de montrer la bonne parcelle à l'acheteur. Pensez à la sortie et au stockage des bois coupés.
- Une parcelle résineuse coupée doit être replantée, pensez aux générations futures.
- Vérifiez la valeur de vos bois en faisant venir plusieurs acheteurs potentiels et comparez les offres. Cubez les gros arbres pour avoir une idée du volume vendu.

Logo: PAYS DE GUERET
Logo: Centre Régional de la Propriété Forestière
Logo: INTERREG IVC



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, qu'est-ce que c'est ?

- ⇒ Le même principe que la TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères) mais avec **une part incitative incluse, qui remplace une partie de la TEOM** (elle ne s'ajoute pas à la TEOM)
- ⇒ Perçue avec **la taxe foncière**
- ⇒ Une part variable en fonction de l'**utilisation réelle** du service
- ⇒ Il y a un **lien entre la quantité de déchets produite et le montant de la TEOMi**
- ⇒ C'est uniquement **le volume d'Ordures Ménagères** qui est pris en compte. **Le volume de recyclables ne rentre pas dans la part incitative.**



Et concrètement ?

La TEOMi figure sur la taxe foncière, c'est le service de l'année précédente qui est pris en compte sur la taxe de l'année en cours. Le montant de la part variable est précisé au bas de votre avis d'imposition, il correspond à votre utilisation du service au cours de l'année précédente. Ainsi, vous trouverez votre TEOMi de l'année 2020 sur votre avis de taxe foncière de 2021.

Pour les locataires, c'est votre propriétaire qui reçoit la taxe foncière et qui peut faire la démarche de répercuter de façon individualisée les différentes consommations de chaque locataire sur ses charges locatives.

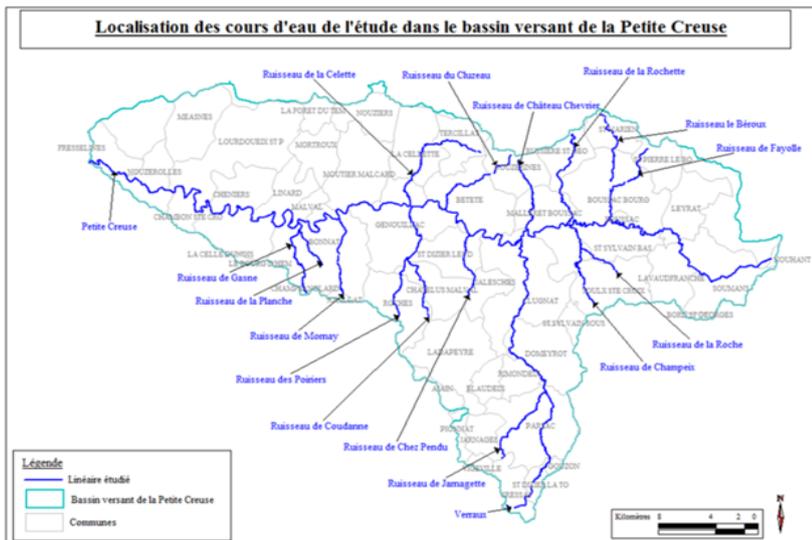
Que vous soyez locataire ou propriétaire vous pouvez dans tous les cas et à tout moment suivre votre consommation (nombre de dépôts/levées de bacs) via internet : www.evolis23.fr/teomi/suivre-sa-consommation/

Il est également possible de faire une simulation de votre part variable : www.evolis23.fr/teomi/simulateur-du-montant-de-la-part-variable/

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse, créé le 5 avril 2018, est le résultat du regroupement de la compétence GEMAPI des Communautés de Communes Creuse Confluence, Portes de la Creuse en Marche, Pays Dunois et Marche et Combraille en Aquitaine. Le nouvel exécutif, élu le 10 septembre dernier, est composé comme suit :

Président : Daniel BEUZE, Maire de Domeyrot,
1^{er} Vice-Président : Nicolas CORNETTE, Maire de Jalesches

Localisation des cours d'eau de l'étude dans le bassin versant de la Petite Creuse



Le CTMA Petite Creuse 2015-2019

Le CTMA est un Contrat Territorial Milieu Aquatique conclu avec de multiples financeurs partenaires (Agence de l'eau, Région et Département) ayant pour but de développer un programme pluriannuel d'actions de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, pour maintenir le bon état écologique ou corriger les altérations identifiées.

Ainsi, les principales actions ont porté sur :

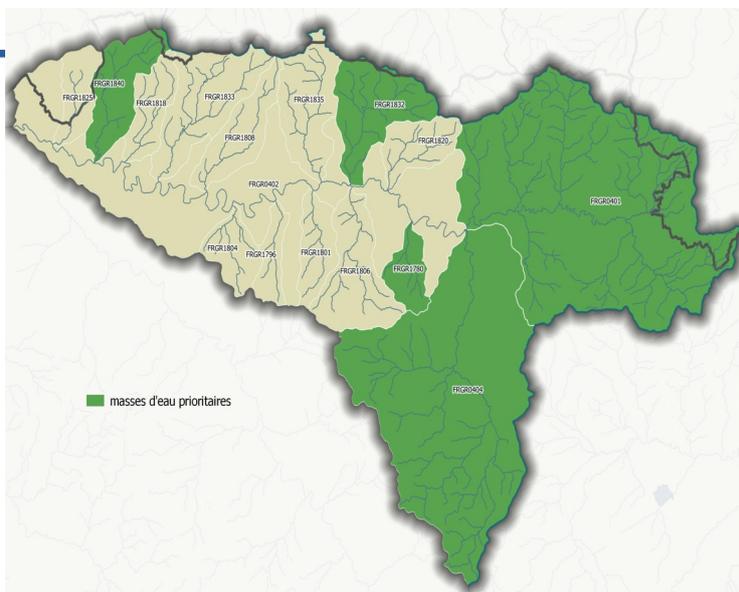
- L'entretien ou la restauration du lit du cours d'eau et des berges (pose de clôtures et d'abreuvoirs)
- Amélioration de la continuité écologique (libre circulation de l'eau, des sédiments et des poissons)

- Traitement et gestion des embâcles, de la ripisylve (végétation de bord de cours d'eau) et des berges. Toutes ces actions se sont faites en concertation avec les riverains et les exploitants.

Un nouveau Contrat Territorial pour continuer les actions

Malgré ce premier programme d'actions, une évaluation a été réalisée et certains sous-bassins versants plus vulnérables demandant une attention particulière. En effet, la carte de l'Agence de l'Eau présentée ci-dessous montre les masses d'eau prioritaires.

Aussi, un des facteurs les plus dégradants reste le manque d'eau chronique (l'hydrologie), la dégradation des berges (colmatage, réchauffement de l'eau...) et la continuité écologique (plans d'eau en barrage, buses mal calées...). L'ensemble des acteurs du territoire se sont réunis lors d'un Comité de Pilotage pour construire un nouveau plan d'actions.



Principaux partenaires du futur CTMA

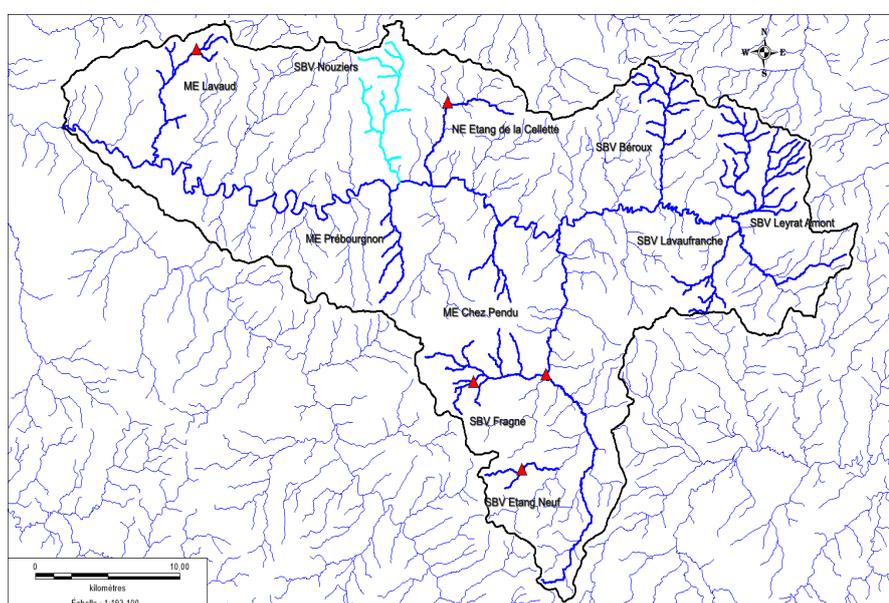
Le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse s'est donc entouré d'autres structures spécialisées afin de travailler de manière plus globale sur les cours d'eau sélectionnés, et principalement sur les sous-bassins versants les plus impactés.

La Chambre d'Agriculture de la Creuse se chargera de l'animation agricole, Le Conservatoire des Espaces Naturels travaillera sur les zones humides primordiales pour gérer le manque d'eau dans les cours d'eau, l'EPTB Vienne réalisera les études hydrologiques afin de mieux comprendre le rapport entre les besoins en eau et les ressources disponibles.

Les actions de limitation de l'impact de l'élevage continueront à être mises en place en concertation avec les exploitants.

La restauration de la ripisylve et l'enlèvement des embâcles se feront dans le cadre d'un projet global.

Enfin, la prévention des inondations fait l'objet d'une étude mutualisée confiée à un prestataire extérieur (bureau d'études spécialisé).



2021 : Année de consultation avant l'action

Une enquête publique relative à la procédure de déclaration d'intérêt général demandée dans le cadre du programme d'actions du Contrat Territorial 2021-2026 sera ouverte sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse, pendant une période de 33 jours, du 1er février 2021 au 5 mars 2021 inclus.

Cette enquête porte sur le programme de travaux envisagés par le Syndicat, visant l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du bassin versant de la Petite Creuse, sur le territoire de compétence du syndicat et dans le cadre de ses prérogatives des Gestions de l'Eau des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations (GEMAPI).

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier papier se rapportant à cette opération, aux heures habituelles d'ouverture au public, déposé : - Au siège de la Communauté de Communes Creuse Confluence (Siège du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse), espace du Montet 23600 Boussac Bourg : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. - Au siège de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, rue des violettes 23350 Genouillac : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00.



*Le Maire , les conseillers municipaux et les
employés communaux vous présentent leurs
meilleurs vœux pour cette nouvelle année
2021.*



MAIRIE de MOUTIER-MALCARD
23220 MOUTIER-MALCARD